

ASSOCIATION DU SOUVENIR
aux Morts des Armées de Champagne et à leur Chef, le Général Gouraud

PÉLERINAGE à NAVARIN
Dimanche 20 Juillet 1969

Le Pèlerinage aura lieu comme les années précédentes
sous la Présidence du Général Prételat, Président de l'Association

Départ par train de Paris : Gare de l'Est à 7 heures (train 101).

Arrivée à Châlons-sur-Marne à 8 h 38.

Des cars réservés aux Pèlerins attendront devant la sortie de la gare.

Départ des cars de CHALONS : 9 heures. Arrivée à Navarin vers 9 h 40.

10 h 00. — Messe pour les Morts devant le Monument, suivie de l'Absoute donnée par Mgr l'Evêque de CHALONS.

10 h 45. — Allocution du Général PRETELAT, Sonnerie aux Morts, minute de silence et de recueillement. Dépôt de couronnes sur la tombe du Général GOURAUD par les délégués de la Rainbow-Division et des Anciens Combattants. Défilé des troupes.

11 h 00. — Visite de la crypte par les pèlerins.

11 h 15. — Départ de Navarin.

11 h 30. — Cérémonie au cimetière de SOUAIN, bénédiction des tombes.

12 h 00. — Dépôt d'une couronne au Monument aux Morts de SUIPPES.

12 h 30. — Déjeuner en commun à SUIPPES (Mess du Camp de Suippes).

15 h 00. — Départ des cars de Suippes pour CHALONS.

Départ du train pour PARIS : 16 h 24. Arrivée à PARIS : 18 h 05.

Prix du transport par car (de Châlons à Châlons) : 5 F environ (sera payé sur place).

Prix du déjeuner : 10 F (boisson, café et service compris).

Les inscriptions et participations doivent être adressées, avant le 4 juillet, à :

Mademoiselle VUILLAUME, Trésorière, 5, rue Casimir-Pinel, Neuilly-sur-Seine (Seine).

PELERINAGE COMMEMORATIF DES COMBATS DE SEPTEMBRE
DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 1969

Ce pèlerinage aura lieu dans les mêmes conditions qu'en 1967 ; il est toujours pratiquement impossible de circuler en car dans les terrains du camp de Suippes (Perthes, Tahure, etc.).

Le circuit comprendra :

VISITE DES CIMETIERES MILITAIRES, MESSE A NAVARIN, DEJEUNER A SUIPPES.

Le programme détaillé sera donné par une circulaire à diffusion limitée, adressée en Août à toute personne qui, avant le 1^{er} Août, en aura fait la demande (sans engagement) à Mlle VUILLAUME (à l'adresse ci-dessus).

Il est possible de prévoir le remboursement des dépenses de car pour les pèlerins bénéficiant d'un titre de circulation gratuite attribué conformément à l'article L 515 du Code des pensions militaires des victimes de la guerre, et mentionnant les nom et prénoms du militaire décédé et son lieu d'inhumation.

Nous rappelons que les personnes intéressées par cette mesure (veuves non remariées, descendants, frère ou sœur aîné) doivent demander à leur mairie les imprimés nécessaires à l'obtention du permis, puis adresser ceux-ci au Secrétariat Général de la S.N.C.F.

Les références des titres de circulation ainsi obtenus seront collectées le jour du pèlerinage, et l'Association établira ensuite une demande globale du remboursement des frais du car.

COTISATION 1969

Les membres de notre Association qui ont reçu, jointe au présent bulletin, une formule de mandat-carte n'ont pas encore réglé leur cotisation 1969 dont le montant minimum reste fixé à 3 F.

Tous les versements sont à effectuer :

— soit au compte postal PARIS 1137-11 au nom de la Trésorière :

Mlle Monique VUILLAUME
5, rue Casimir-Pinel, 92-Neuilly-sur-Seine ;

— soit par chèque bancaire au nom de l'Association, adressé à la Trésorière.

Notre Association et la Fondation du Monument aux Morts des Armées de Champagne et Ossuaire de Navarin viennent à nouveau d'être cruellement éprouvées par la disparition de deux de leurs membres qui avaient tant contribué à leur essor et à leur prestige.

Nous avons, en effet, perdu au milieu de l'année dernière :

Le Colonel BOUSQUET

Secrétaire Général de notre Fondation

décédé si soudainement le 1^{er} Juillet 1968, quelques jours à peine avant notre Cérémonie de Juillet à Navarin.

Le Colonel BOUSQUET est né à Perpignan en 1892. Après de bonnes études, il s'engage pour 4 ans à Narbonne au 81^e de ligne. La guerre intervient alors qu'il est encore sous les drapeaux et lui permet de révéler ses belles qualités militaires. Sergent le 2 août 1914, il est nommé sous-lieutenant à titre temporaire en 1917. C'est donc au feu qu'il conquiert l'épaulette. Ce galon d'officier sera chèrement arrosé de son sang. Blessé une première fois à Loos dans le Pas-de-Calais, il reçoit l'année suivante une seconde blessure à Vermandovillers dans la Somme ; il se bat ensuite en Champagne et c'est la fidélité à ce souvenir qui l'amènera lorsqu'il sera à la retraite, à se dévouer dans le cadre de notre Association. Il termine la guerre avec plusieurs citations à l'ordre du Corps d'Armée et des témoignages de satisfaction.

Après la guerre, toujours ardent à servir, il se fait affecter à la Légion, prend part à plusieurs combats au Maroc, entre ensuite à l'intendance où il est titularisé. Il prend sa retraite en 1946 après une belle carrière dans ce dernier service.

C'est à cette date que, mû par son intense désir de servir, il entre à notre Association, et devient, peu après, Secrétaire Général de notre Fondation.

A côté de belles qualités de courage, d'obéissance et de dévouement qu'il avait montrées tout au long de sa carrière, à l'image des vertus militaires dont il avait fait son idéal et qu'il sut pratiquer toute sa vie avec ponctualité, il faut aussi rendre hommage à la pondération de son jugement, à l'égalité de son caractère, à la délicatesse de ses sentiments.

La disparition du Colonel BOUSQUET a créé un vide profond dans notre Association et à la Fondation et c'est avec une vive émotion que nous assurons à nouveau Mme BOUSQUET et toute sa famille de la très grande part que nous prenons à leur deuil.

Nous avons été d'autre part, brutalement frappés, au début de cette année, par l'annonce du décès subit de notre si dévoué Secrétaire Général :

Monsieur Jacques TIERS

survenu, en pleine activité, le 13 janvier 1969 à l'âge de 58 ans.

Ingénieur extrêmement brillant, sorti dans les premiers de l'Ecole Centrale, il avait débuté aux Compagnies réunies du Gaz et de l'Electricité en 1933. Après deux ans de captivité durant la guerre de 1939-1945, qu'il fit comme artilleur, il revient au Gaz de France où lui fut confié un poste très important de direction à la Division Gazlière, poste que lui méritait sa vive intelligence, son souci de la précision, son sens de l'humain, son activité inlassable.

Sa mort laissera pour nous tous un immense vide.

Quelle place il occupait, en effet, dans l'Association et la Fondation ! Quel travail immense n'a-t-il pas accompli pour leur prospérité et leur prestige, dans la préparation et l'organisation des réunions et cérémonies si bien réussies !

Mais pour tous ceux qui l'ont connu, à l'Association en particulier, M. Jacques TIERS laissera le souvenir de bien d'autres qualités, son dévouement inlassable, sa fidélité, son désir de servir, d'être utile ; jamais il ne ménageait sa peine sachant prévoir afin que tout soit parfait. Songeant aux autres, il savait comprendre ceux qui communiaient dans le souvenir glorieux et douloureux des batailles de Champagne. Ce dévouement admirable était enraciné au cœur de M. Jacques TIERS pour des raisons profondes qui mettent en lumière la force et la grandeur de ce sentiment. Il avait 5 ans lorsque son Père tombait glorieusement comme lieutenant à la tête d'une compagnie de mitrailleurs le 26 septembre 1915 en Champagne ; et depuis 1936 celui-ci repose au Monument de Navarin.

Ce souvenir demeuré très vivant grâce au rayonnement de sa Mère, a profondément marqué son âme, développant en lui cet esprit de bonté et de dévouement qui éclairait sa personnalité.

De telles qualités sont la marque d'une vie juste et féconde à laquelle Dieu donnera maintenant sa récompense.

Son souvenir restera profondément marqué dans nos cœurs.

A Madame TIERS et à Monsieur André TIERS, frère du disparu, nous renouvelons l'assurance de notre sincère et douloureuse sympathie.

Si lourdes qu'elles soient, ces disparitions ne doivent pas nous décourager : l'Association continue. A nous tous de contribuer de toutes nos forces au maintien du souvenir de nos disparus, en recrutant de nouveaux Membres dans les générations des fils et des petits-fils des Tués et des Anciens Combattants de Champagne.